

## Procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 janvier 2024

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni le samedi 06 janvier 2024 à 14h00 dans les locaux de l'association, Aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Pascal Chagnon.

### **Administrateurs présents** : (8)

Pascal Chagnon, Jean-Philippe Lefèbre, Nicolas Pinhas, Cyril Dautriche, Didier Bober, Régis Corbeau, Martine Gay et Laure Hélaïne.

### **Administrateurs représentés** : (2)

- Daniel Cofflard (ayant donné son pouvoir à Pascal Chagnon)
- Véronique Dugour (ayant donné son pouvoir à Pascal Chagnon)

### **Administrateurs absents** : (2)

- Christophe Rouvière (excusé)
- Gilles Van Der Goes

### **Invités** :

- Stéphane Basset (Responsable pédagogique et Instructeur)
- Pierre-Dominique Coesnon (Instructeur et Examineur)

## ORDRE DU JOUR

### **Bilan 2023 et construction de l'année 2024**

1. Les adhérents et les HDV en 2023
2. La trésorerie à la fin 2023
3. Résultat des votes pour le nouveau nom de l'Association : validation par le CA avant de l'entériner en AGE
4. Communication : site internet
5. Proposition de re-signature de la convention Aéroclub de Creil / ACRM pour 2024
6. Commissions :
  - BIA
  - Ateliers pédagogiques
7. Point sur la flotte
8. Location de l'un de nos avions par une société professionnelle
9. Intégration d'un nouveau FI
10. Sujets divers :
  - Achat d'un nouvel ordinateur pour remplacer celui du bureau de piste
  - Suivi des avions sur *Flight Radar 24*
  - Opérations de vols de découvertes en 2024 : *EAJ, BIA, Kiwanis*

Avec un total de 10 votants dont 8 présents et 2 représentés (pouvoirs) sur un total de 12 administrateurs, le quorum est atteint et la séance peut débuter à 14h00.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents, et excuse les absents. Il rappelle l'objectif principal de cette réunion de CA qui est de construire l'année à venir, dont l'un des faits marquants sera le changement de nom de l'association.

### **1. Bilan du nombre d'adhérents et des Heures de vol pour l'année 2023 :**

Pascal prend la parole pour présenter les résultats de l'année écoulée. L'aéroclub continue de s'inscrire dans une dynamique de croissance depuis la sortie de la crise du COVID.

Nous passons de 88 membres fin 2022 à 97 membres fin 2023 dont 28 élèves, 8 instructeurs, 2 pilotes associés ACRM, 14 pilotes membres du CSA Vol Moteur, 5 pilotes bénéficiant de la convention avec le CSE Air France et 2 pilotes bénéficiant de la convention DGAC.

L'augmentation du nombre de membres se reflète également sur les heures de vols avec une progression de +19,2% par rapport à l'année précédente. Nous avons réalisé 750 heures de vol en 2022 dont 264 heures d'instruction et 486 heures de vol privés. Pour l'année 2023, l'activité en instruction est de 350 heures et les vols privés 544 heures pour un total de 894 heures de vol sur l'ensemble de l'année 2023.

La flotte est bien dimensionnée actuellement. Elle ne représente pas un frein à la croissance de l'activité et nous n'observons pas de difficulté de réservation pour l'ensemble des membres.

Le DR400/180 (ZZ) acheté en début d'année 2022 a encore bien volé cette année. Il a réalisé 25% du total des heures de vol de 2023, soit quasiment autant que le DR400/140B (LC) ; les 45% restant ayant été assuré par le DR400/120 (VB) qui vole beaucoup en instruction.

Après deux ans d'exploitation, le ZZ confirme son attrait et le choix judicieux qui a été fait lors de son acquisition en tant que troisième appareil pour l'aéroclub. Ce permet aujourd'hui de disposer de la panoplie complète des DR400 classiques, allant de l'avion d'instruction (VB) à l'avion de voyage (ZZ).

La fin d'année 2023 connaît une reprise des vols de nuits intéressante, avec un investissement particulier de notre instructeur Pierre-Dominique Coesnon.

Au 6 janvier 2024, nous sommes 54 réinscrits, soit plus de 50% de l'effectif de 2023. Le nombre de réinscrits est plus important qu'à l'accoutumé à cette période.

### **2. La trésorerie à la fin de l'année 2023 :**

Les comptes à la Société Générale ont été clôturés et les fonds transférés sur les comptes du Crédit Agricole. Cette décision a été mise en œuvre pour donner suite à l'accord de prêt obtenu auprès du Crédit Agricole pour acheter le F-GTZZ.

Comparatif de la trésorerie au 31 décembre 2023 par rapport à N-1 :

	31/12/2022	31/12/2023
Compte Courant CA	11 190 €	3 664 €
Livret A CA	13 260 €	77 465 €
Compte sur livret CA	85 €	57 260 €
Parts sociales CA	49 €	50 €
Compte Courant SG	9 875 €	0
Compte sur livret SG	108 064 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>142 524 €</b>	<b>138 439 €</b>

La trésorerie à la fin 2023 présente donc une perte de 4 085 € comparativement à 2022. Elle avait été prévue dans le budget prévisionnel, avec même une possible perte estimée entre 6 600 € et 8 000 € ; ceci en grande partie due à l'augmentation des prix du carburant courant 2023 alors que nous souhaitons maintenir nos tarifs de location de nos avions.

La perte finale est donc inférieure aux prévisions initiales.

Depuis cet été, les prix du carburant 100LL ont rebaisé un peu, et nous espérons qu'avec le changement de fournisseur au Plessis-Belleville (passant de BP à TOTAL courant janvier 2024), le tarif puisse baisser encore un peu pour nous. En effet, le tarif de la 100LL à la fin décembre 2023 en France est en moyenne de 2,80 €/L pour BP contre 2,30 €/L chez TOTAL. Cela nous permettrait d'équilibrer de nouveau nos comptes et ne plus avoir de perte annuelle en raison de tarifs avion qui seraient trop faibles par rapport aux coût réels comme actuellement

### **3. Résultat des votes pour le nouveau nom de l'Association :**

Le nom de notre aéroclub avait déjà plusieurs fois changé depuis sa création en 1946. Il était ainsi passé de « aéroclub Oise Sud » à « aéroclub Senlis-Chantilly-Creil » puis « aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly ».

Suite à l'arrêt en septembre 2016 des activités aéronautiques de la plateforme militaire de la base aérienne 110 de Creil, dont l'aéroclub bénéficiait jusque-là d'un usage exceptionnel en tant qu'entité civile à utiliser une partie des infrastructures militaires, l'association avait dû déménager sur l'aérodrome du Plessis-Belleville.

Sept ans ont passé, et il était dorénavant utile de donner une nouvelle identité à notre aéroclub, associée à sa nouvelle localisation géographique éloignée des villes de Creil, Senlis et Chantilly.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Administration du 05 septembre 2023 avait décidé de soumettre au vote des membres de l'aéroclub le résultat des travaux de la commission « *nouvelle identité de l'aéroclub* » ayant œuvré de 2021 à 2023 sur le sujet. Le but de cette commission était d'apporter une touche de modernité, sans oublier l'histoire du club.

Un sondage a donc été proposé aux membres de l'aéroclub durant la période du 13 au 31 décembre 2023. Les votes ont été réalisés parmi les deux options finales proposées :

« Aéroclub du Valois » ou « Aéroclub Sud Oise ».

Les résultats de ce sondage, réalisé selon les mêmes modalités qu'un vote en AG, sont présentés aux administrateurs pour validation avant d'être présentés en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sur un total de 98 membres inscrits en 2023 à l'aéroclub, 77 avaient un droit de vote officiel (membres inscrits depuis plus de 6 mois, et hors les membres du CSA Vol Moteur), parmi lesquels 51 se sont exprimés.

Les résultats des votes de ce sondage sont les suivants :

- « **Aéroclub du Valois** » : **68,63** % des votes (35 sur 51) ;
- « **Aéroclub Sud Oise** » : **31,37** % des votes (16 sur 51).

A noter que, même s'ils ne peuvent être pris en compte, les votes de 9 autres membres de l'aéroclub ayant participé alors qu'ils ne rentraient pas dans les critères de recevabilité (membres depuis moins de 6 mois) n'auraient rien changé : les résultats auraient été

simplement portés à 70 % en faveur de « Aéroclub du Valois » contre 30% pour « Aéroclub Sud Oise ».

A l'issue de la présentation de ces résultats, il a été proposé aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote de leur acceptation (par « oui » ou « non »), permettant à l'issue de présenter en Assemblée Générale Extraordinaire le nom ayant remporté la majorité au sondage des membres de l'aéroclub.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité le choix « Aéroclub du Valois » en tant que futur nom de l'association, restant à être entériné en Assemblée Générale Extraordinaire.

Le CA prévoit que, si le nouveau nom de l'association est bien entériné par l'AGE, il sera procédé dans la foulée à la mise à jour des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association, en remplaçant « Aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly » par « Aéroclub du Valois ».

Ceci permettra de déposer tous les documents nécessaires à la déclaration de changement de nom auprès de la préfecture et des services administratifs compétents (DGAC, FFA...).

Le logo actuel de l'aéroclub sera également mis à jour, mais en grande partie conservé afin de maintenir d'identité visuelle et historique de notre association.

#### **4. Communication : site internet**

Parmi les travaux qui seront à réaliser à l'issue du changement de nom, il y aura la confection de nouveaux panneaux d'affichage et l'enseigne du local au Plessis-Belleville, d'autocollants à apposer sur les dérives de nos avions, et la mise à jour des flyers de l'aéroclub.

Il y aura également la mise à jour de notre site internet, qui est notre vitrine principale vis-à-vis du public, faute de pouvoir assurer des permanences d'accueil au sein de notre aéroclub.

Régis prend donc la parole pour présenter le fruit de ses travaux concernant le site internet.

Il informe le CA que la fréquentation actuelle moyenne du site est de 150 à 200 vues par page par jour, pour une moyenne de 60 à 70 visiteurs différents par jour.

Comme cela avait été vu lors du précédent CA, suite au plantage du site en septembre dernier (problème de mise à jour de la version du logiciel *WordPress* utilisé jusque-là), Régis a réussi à récupérer quasiment l'ensemble des données et les a remis en forme sous une version gratuite et donc simplifiée de l'éditeur *WordPress*.

Mais il se heurte à quelques problèmes, en grande partie liés à la succession de personnes s'étant occupé du précédent site, ayant généré un nombre important de paramétrages et de correctifs pas toujours cohérents.

Avec la version gratuite actuelle de *WordPress*, tous les thèmes et fonctionnalités ne sont pas accessibles à Régis. Il n'est par exemple pas possible d'ajouter le logo du club en page d'accueil, ni de passer l'adresse en mode sécurisé (*https*), ce qui génère parfois des difficultés de navigation ou d'affichage.

Par ailleurs, l'hébergeur actuel refuse de fournir l'assistance souhaitée par Régis, s'agissant d'une formule d'abonnement trop basique. Cet abonnement annuel chez l'hébergeur *Scaleway* expire le 25 janvier 2024. Régis n'aura pas le temps de tout transférer ailleurs avant cette date butée, et propose donc de le renouveler une dernière fois, le temps de développer une

nouvelle version plus cohérente et mise à jour avec le changement de nom de notre aéroclub; voire un nouveau site internet qui reste à créer de toute pièce.

Pour cela, Régis pourrait utiliser l'éditeur de site *Wix*, qui est gratuit et permettrait plus de possibilités et de créativité, avec moins de limitations qu'offre la version gratuite de *WordPress* utilisée actuellement. Cependant, les News postées sur le site actuel pourraient ne pas être reprises. En revanche, l'accès à l'espace membre pourrait être plus facilement sécurisé avec un accès unique par membre.

Après avoir réalisé une étude comparative des offres hébergeurs, Régis propose de basculer chez l'hébergeur *OVH*, qui est un des principaux en France et serait bien plus performant que l'actuel *Scaleway*. Dans ce cas, le nom de domaine « Aéroclub du Valois » pourra être utilisé car il est actuellement disponible et a déjà été réservé pour le nouveau site.

Après plusieurs échanges entre les administrateurs, sont identifiées 3 actions à mener en parallèle pour éviter toute interruption de service du site et éventuelle perte de donnée :

- Poursuivre encore quelques temps avec le site actuel qui est sous *WordPress* et ayant pour nom de domaine *aeroclub-creil* hébergé chez *Scaleway*, et donc renouveler pour une dernière fois son abonnement annuel (environ 50 €) ;
- Produire une copie du site comportant le nouveau nom de l'aéroclub, toujours sous *WordPress*, avec pour nom de domaine *aerocludualois* et hébergé cette fois chez *OVH*, induisant la prise d'un abonnement annuel chez ce dernier (24 € par mois). En fonction du besoin qui sera exprimé par Régis, il est envisagé de prendre un abonnement complémentaire à *WordPress* afin de bénéficier des fonctionnalités faisant défaut actuellement ;
- Tenter de développer sous *Wix* un nouveau site si l'action précédente ne suffisait pas pour répondre aux besoins de l'aéroclub.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés approuvent le renouvellement de l'abonnement chez l'hébergeur actuel *Scaleway*, la prise d'un nouvel abonnement chez *OVH* où sera établie la future version du site sous *WordPress* avec le nouveau nom de l'aéroclub, ainsi que l'étude de développement d'un nouveau site sous *Wix*.

En parallèle, Pascal propose la création d'une commission autour de Régis, pour l'aider dans la mise à jour du site actuel ; voire la conception d'un tout nouveau site web à étudier.

Un appel aux volontaires sera fait auprès des membres de l'aéroclub, notamment pour trouver les compétences d'une personne ayant des dispositions en matière d'infographie, ou artistiques en général.

##### **5. Proposition de re-signature de la convention Aéroclub de Creil / ACRM pour 2024 :**

En 2023, les aéroclubs de Creil et René Mouchotte ont engagé un rapprochement en offrant la possibilité à leurs membres respectifs d'adhérer au club voisin pour un tarif préférentiel jusqu'au 31 décembre 2023.

Seules 2 inscriptions ont été réalisées à l'aéroclub de Creil par des pilotes de l'ACRM dans le cadre de cette convention en 2023. Nous pensons que la signature tardive de la convention (juin 2023) n'a pas été un facteur favorable pour inciter un nombre important de bénéficiaires malgré la complémentarité des flottes des deux aéroclubs.

Ce rapprochement est positif et confirme les bonnes relations établies entre les deux aéroclubs. A cet égard, des activités interclubs ont été proposées en 2023 (ateliers pédagogiques...), et de nouvelles sont en cours d'études (voyages...).

Pour information, le Conseil d'Administration de l'ACRM a déjà voté en décembre 2023 le renouvellement de la convention pour 2024.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité pour le renouvellement de la convention avec l'aéroclub de René Mouchotte pour l'année 2024.

Concernant le DR400/140B (F-GJZV) de l'ACRM, il est actuellement toujours utilisé tout en restant proposé à la vente.

## **6. Commissions :**

### **- BIA :**

L'année 2023 a vu la réalisation d'un certain nombre de vols découverte au profit de jeunes ayant réussi leur examen de Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA). Leur formation avait été réalisée au sein de leurs établissements de l'Education Nationale des régions voisines.

Ceci a été mis en place par l'intermédiaire de l'ANORAAE Oise (Association des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air et de l'Espace dans l'Oise) qui œuvre dans le domaine du BIA depuis la base aérienne de Creil. Elle sollicite régulièrement notre aéroclub en raison d'une équipe bénévole motivée ayant l'expérience de l'organisation d'après-midi de vol découverte avec des ateliers pédagogiques en parallèle.

Cyril Dautriche rappelle que ces vols devraient être en toute logique la finalité d'une formation au BIA qui serait dispensée par ou avec l'aéroclub, au sein même de l'association ou dans les locaux d'un établissement scolaire avec lequel nous aurions une convention BIA. L'avantage de cette dernière serait pour l'aéroclub de pouvoir bénéficier d'une prime FFA de 50 € par jeune pour les vols BIA (vol d'initiation de 55 min minimum) ; ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il reste à constituer une équipe de bénévoles pour dispenser tout ou partie des cours théoriques du BIA. Ces derniers pourraient avoir lieu au sein de l'aéroclub (salle d'instruction), comme au sein d'un établissement scolaire voisin, voire même en distanciel. Il faudra néanmoins au préalable pouvoir disposer d'un référent BIA : une personne disposant du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA).

Christophe Rouvière projette de passer ce diplôme en 2024.

Dans l'attente de la constitution d'une telle équipe, nous continuerons sur le modèle de 2023, avec l'accueil des jeunes BIA par l'intermédiaire du responsable BIA de la base aérienne 110 de Creil nous sollicitant pour la réalisation des vols.

### **- Ateliers pédagogiques :**

Sous l'impulsion de Nicolas Pinhas, l'aéroclub a relancé l'activité des ateliers pédagogiques début novembre 2023. Grâce à la convention signée avec l'ACRM, le programme est à présent mutualisé, avec l'accès aux ateliers proposés par les deux clubs et au profit de l'ensemble de leurs membres. Les ateliers étant organisés alternativement dans les locaux de l'ACRM et de notre aéroclub.

Au préalable, un sondage avait été fait auprès des membres de notre club pour déterminer le créneau optimal permettant de favoriser la fréquentation des ateliers. Le choix des membres

ayant répondu s'était porté sur des créneaux en soirée en semaine. Cependant, il s'avère que la fréquentation est finalement assez mitigée, avec certains ateliers bien suivis et d'autres beaucoup moins.

Mais ce qui choque le plus, est l'absence de politesse de la part d'un certain nombre de pilotes s'inscrivant à un atelier pour ne finalement pas venir, sans jamais chercher à prévenir l'animateur. Cela a pu concerner jusqu'à 70% des personnes devant venir assister à un cours.

Stéphane Basset (RP) indique, suite à discussion avec ses élèves et les autres instructeurs du club, que certains thèmes proposés pourraient finalement ne pas intéresser les plus jeunes. Il propose que soient rassemblés certains thèmes au sein d'une même séance.

Les créneaux de soirée en semaine seraient également difficiles d'accès pour les élèves pilotes habitant la région parisienne, ne pouvant se déplacer par eux-mêmes au Plessis-Belleville.

Les sujets de présentations et les dates dépendent entièrement des animateurs, tous bénévoles, et de leurs disponibilités. Nicolas propose de terminer le cycle en cours, prévu jusque fin février 2024.

A l'issue, un nouveau programme pourra être établi avec des créneaux le samedi matin, afin d'attirer les membres indisponibles en semaine et leur permettre d'aller voler à l'issue du cours.

## **7. Point sur la flotte :**

L'ensemble des avions disposeront prochainement de systèmes de boules *RamMount* de chaque côté des planches de bord. Elles servent de support pour tout type de fixation de la marque pour tablettes ou téléphone.

### **- DR400/120 F-GOVB :**

L'indicateur bille-aiguille défectueux au niveau de l'aiguille a été remplacé par l'indicateur anciennement présent dans le F-GTZZ. L'avion est donc de nouveau apte au vol de nuit.

Les deux boules *RamMount* restent à être installées lors d'une prochaine maintenance.

L'avion rencontre cependant depuis la veille un souci de radio (émission continue), en cours d'investigations par l'atelier *VFAéro*.

### **- DR400/140B F-GYLC :**

Tout va bien pour le LC.

L'avion dispose déjà d'une boule *RamMount* en place gauche, et une seconde sera installée à droite lors d'une prochaine maintenance.

### **- DR400/180 F-GTZZ :**

Un boîtier EFIS multifonctions *Garmin G5* neuf a été installé en remplacement de la bille aiguille transférée sur le VB. Par défaut, il a été installé au même emplacement que sur le LC, en place centrale de la planche de bord gauche, puisqu'il peut cumuler les fonctions d'horizon artificiel en plus de la bille aiguille, d'une information altimétrique ainsi que de vitesse.

L'horizon artificiel actuel sera déplacé en bas à gauche, dans l'ancien emplacement de la bille-aiguille.

Deux boules *RamMount* sont à présent en place, ainsi qu'un boîtier de recharge avec double prises USB certifiées.

## **8. Location de l'un de nos avions par une société professionnelle :**

Une proposition de location de notre DR400/180 ZZ a été formulée par une société de formation aéronautique recherchant dans la région un avion de ce type.

Le service juridique de la FFA a été consulté pour cette demande et a émis un avis défavorable pour les intérêts de l'aéroclub qui est une association Loi 1901, à réaliser une telle opération à commerciale ; bien que cela soit possible d'un point de vue légal.

L'aéroclub a alors proposé que la formation ponctuelle au PPL proposée par la société soit réalisée au sein du DTO de notre club, en y inscrivant leur client comme un membre classique élève pilote.

Cette offre a été déclinée par la société.

#### **9. Intégration d'un nouveau FI :**

Stéphane Basset, Responsable Pédagogique du club, prend la parole pour présenter le bilan de l'activité d'instruction en 2023. Ont été réalisées 350 heures de vols en instruction, réparties sur nos 8 instructeurs. Michel Canicave cumule à lui seul 100 hdv alors que d'autres n'en font que quelques heures à peine, et deviennent de moins en moins présent au club.

C'est la raison pour laquelle, suite à la candidature volontaire réalisée par un de nos nouveaux membres du club, Bruno Zopfmann, pilote professionnel et instructeur FI, souhaitant offrir ses services bénévolement à l'aéroclub, Stéphane propose son intégration au sein de l'équipe pédagogique. Bruno n'aura en revanche qu'une disponibilité fractionnée, en raison d'une activité professionnelle l'obligeant à être à l'étranger généralement un mois sur deux.

Et bien que le nombre d'instructeurs soit actuellement suffisant sur le papier, le manque de disponibilité de certains, associée à un souhait pour d'autres de voir diminuée leur activité, il pourrait être utile de commencer à renouveler l'équipe, en commençant par bénéficier des services de Bruno même s'il ne pourra pas prendre en charge la formation complète des élèves.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité pour l'intégration de Bruno Zopfmann dans l'équipe d'instructeurs de l'aéroclub.

#### **10. Sujets divers :**

- Achat d'un nouvel ordinateur pour remplacer celui du bureau de piste :

L'ordinateur qui équipe actuellement la salle des opérations est âgé et devenu trop lent. De fait, il est délaissé par les membres pour préparer leurs dossiers de vol.

Etant une obligation liée au DTO de pouvoir disposer d'un moyen d'accès aux NOTAM, informations météo et possibilité de dépôt de plans de vol dans notre local, même si la plupart des pilotes utilisent leurs propres moyens personnels (smartphone, tablettes...). L'ordinateur actuel ne le permettant que difficilement, il présente un risque de non-conformité lors du prochain audit DSAC de notre DTO.

Nicolas propose que l'unité centrale de l'ordinateur actuel soit remplacée par une plus récente reconditionnée.

En parallèle, le RP attire l'attention du CA sur le fait que les pilotes doivent pouvoir disposer des éléments de leur dossier de vol à tout moment dans l'avion, et pouvoir les présenter aux autorités de contrôle, telle la BGTA. Pour ce faire, nous devrions mettre en place une imprimante papier associée à l'ordinateur du bureau de piste.

Enfin, les instructeurs et utilisateurs du rétroprojecteur de la salle d'instruction se heurtent toujours à un souci de connectivité, car n'offrant pour l'instant qu'une prise VGA (bleu) alors que le projecteur est normalement fixé au plafond et donc difficilement accessible. Ce point avait déjà été soulevé lors d'un précédent CA.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité l'allocation d'un budget de 500 € pour le remplacement de l'unité centrale de l'ordinateur ainsi que l'achat d'une imprimante laser noir & blanc économique, ainsi qu'un boîtier de connexion Bluetooth pour le rétroprojecteur de la salle de réunion.

Un appel à la générosité des membres de l'aéroclub sera fait pour savoir si une imprimante d'occasion ne serait pas disponible chez eux.

- Suivi des avions sur *Flight Radar 24* :

Dans le but de permettre aux instructeurs de débriefier leur vol avec leur élève, ou de suivre celui de leurs élèves en solo supervisé, Pierre-Dominique Coesnon (FI/FE au club) propose l'intégration de tous nos avions sur le site *Flight Radar 24*.

Invité au CA, il présente avec Regis le site *Flight Radar 24* avec accès gratuit, qui permet de suivre les vols en direct des avions équipés de transpondeur mode S. Notre flotte étant intégralement équipée de ce type de transpondeur, il n'y aurait aucun souci si ce n'est la démarche d'inscription restant à compléter.

Actuellement, seul le F-GOVB peut être suivi sur *FR24*.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité pour ajouter le suivi du F-GYLC et du F-GTZZ sur *Flight Radar 24*.

L'information sera diffusée auprès des membres, notamment via ce PV de Conseil d'Administration mais également via un email de diffusion spécifique.

En cas de besoin particulier, le suivi d'un avion pourra être retiré temporairement sur demande formulée avec justification au président de l'aéroclub.

- Opérations de vols de découvertes en 2024 : EAJ, BIA, Kiwanis

Tout comme ce fut le cas en 2023, seront reconduits les opérations de vols découverte au profit des entités gérant des élèves BIA ainsi que des jeunes faisant partie des Escadrilles Air Jeunesse (EAJ).

Pourraient reprendre également reprendre en 2024 l'activité de vols au profit d'associations caritatives telles que le club service *Kiwanis* de Creil-Chantilly.

- Renouvellement de l'AOT de l'aérodrome du Plessis-Belleville par le département de l'Oise :

L'aérodrome LFPP appartient au département de l'Oise. Un appel d'offre pour Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et délégation de service d'entretien est réalisé tous les 5 ou 10 ans.

L'AOT précédant expirait au 31 décembre 2023, pour lequel le gestionnaire désigné était jusqu'à présent la SCAP (Société de l'Aérodrome du Plessis-Belleville).

Jean-Philippe Lefèvre demande si l'aéroclub a reçu une information concernant le résultat de l'appel d'offre de l'AOT débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pascal lui répond que nous n'avons officiellement pas été informé, mais que si la SCAP est toujours présente et en activité, c'est que son AOT a été reconduit.

- Proposition d'une cotisation à tarif réduit pour les « séniors »

Jean-Philippe propose la mise en place d'une cotisation à tarif réduit pour les retraités du club, au même titre qu'il existe actuellement une cotisation à tarif réduit pour les jeunes de moins de 21 ans.

Pascal propose de mettre en place une commission pour réfléchir à la question. La première idée serait de viser un âge plus avancé que celui simplement de la retraite effective, pour laquelle l'âge des personnes n'est pas toujours au-delà des 60-65 ans.

Il est compréhensible qu'une personne atteinte par un certain âge puisse envisager d'arrêter son activité aéronautique pour des raisons autres que de santé, telles que financières suite à sa diminution de revenus. Mais cela reste à être étudié avant de mettre en place un quelconque nouveau type de cotisation impactant nos Statuts et Règlements Intérieurs, qui ne serait pas prévue jusqu'à présent par la FFA et les autres aéroclubs en France.

**Prochaine réunion du CA :**

La prochaine réunion de CA doit avoir lieu avant la fin du 3<sup>e</sup> mois de l'année civile en cours pour valider le bilan CPS 2023 et le plan d'action sécurité pour 2024.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 27 février 2024 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 16h30.

Nicolas PINHAS  
Secrétaire



Pascal CHAGNON  
Président

